



MÂLAIN

Salle des fêtes de Mâlain 🌿 11h - 20h
Marché intérieur et extérieur

SAM. 7 DEC.

Salon d'Amandine
Coiffure Femme - Homme - Enfant

- Espace enfants
- Espace esthétique



455, rue de Bourgogne - 21410 PONT-DE-PANY - 03 80 54 30 23
Ouvert du lundi au samedi (non stop le samedi). Fermé mercredi après-midi.

Bruno LACHICHE

Vente,
Entretien, SAV
adoucisseur d'eau
toutes marques,
piscine privée

54 bis rue Boudrot
21410 MALAIN
Tél. 03 80 23 62 80
Port. 06 28 04 82 18
E-mail : bruno.lachiche@dbmail.com

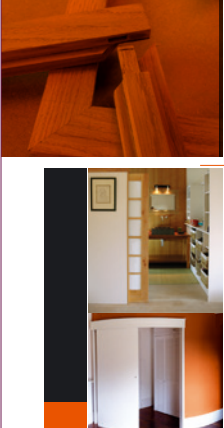
Restaurant - Traiteur



7, rue de la grande place
MÂLAIN
03 80 43 38 52
www.lecavo.fr

Menuiserie intérieure - Menuiserie extérieure

Mezzanines, parquets, portes, fenêtres, placards, cuisines...
Mobilier contemporain - Agencements



SARL menuiserie de l'Ouche

Olivier Souverbie - 15 rue de l'Eglise - 21410 Mâlain
03 80 54 23 08 - 06 03 87 89 95
menuisieredelouche@orange.fr

Artisan Couvreur
Neuf - Rénovation - Entretien
Tous types de couvertures
Tuiles - Ardoises...
Zinguerie
Cuivre - Zinc - Inox...



ROZE NICOLAS
COUVERTURE-ZINGUERIE

21410 MÂLAIN
www.couverture-zinguerie-roze.com

09 50 18 53 94
06 24 16 45 71

Tabac - Presse - Loto
de la Vallée de l'Ouche

NON STOP 6h / 20h - 7J/7

44 grande rue du haut - Fleurey-sur-Ouche
03 80 33 66 34

SARL Services à la Nature
élagage respectueux
abattage
création



Entreprise Frédéric Cruet
entretien des jardins
agrément services à la personne

06 06 74 47 17
26 rue Gaudot 21410 Mâlain

CyberZen informatique



11 rue du Mont Chauvin
21410 MALAIN
Tel : 03.80.23.68.29
Tel : 06.50.33.41.76
cyberzen-info@cyberzen-informatique.fr

ASSISTANCE // DÉPANNAGE // INSTALLATION // FORMATION

→ le Mot du Maire



Ce bulletin revêt une couleur particulière puisque c'est le dernier du mandat que les Mâinois et les Mâinoises nous ont confié en 2014. À son terme, je voudrais vous dire très sincèrement la joie que j'ai eue, que nous avons eue, de servir Mâlain pendant six ans. Une responsabilité qui impose humilité, pugnacité et volontarisme pour mener à bien les projets au quotidien.

Pendant six ans, nous avons essayé dans nos choix de privilégier l'intérêt général. Nous avons exercé ce mandat pour tous les Mâinois et Mâinoises, sans exclusivité, sans parti pris, dans l'intérêt de Mâlain. Nous avons cherché à dynamiser notre territoire et améliorer le bien-être de chacun. Notre village s'est tourné vers l'avenir et ces transformations en profondeur ont fait d'une commune attractive et agréable à vivre. Dans toutes nos actions, c'est une même vision qui nous a guidés : continuer à faire de notre commune une collectivité qui maîtrise son développement, qui offre à ses habitants un cadre de vie agréable, des équipements et des services adaptés aux exigences de notre temps, qui soit attentive à la diversité du tissu social, qui protège et valorise son patrimoine naturel et culturel, qui soit, une commune vivante et solidaire.

Satisfaire toutes les exigences de la fonction de maire n'est pas toujours aisé, et les décisions sont souvent difficiles à prendre. Grâce à une équipe compétente, dévouée et digne de confiance, ce travail n'a jamais été pesant et lorsque les choses ont été un peu difficiles, j'ai toujours trouvé le soutien et l'écoute, tant auprès des élus que du personnel municipal. Il y a eu à Mâlain, une vraie dynamique. Ceci est la marque d'un conseil municipal où les différences de sensibilité importaient moins que le souci d'efficacité, tant sur le terrain que dans l'élaboration des projets. L'investissement et le temps que demandent le travail des élus dans une petite commune est de plus en

plus important, mais c'est une expérience passionnante collective.

Nous avons respecté et mis en place nos promesses de campagne, avec l'arbitrage budgétaire annuel que cela impose, en affrontant tous les imprévus du quotidien, et ceci dans un contexte financier très contraint lié à la réduction drastique des dotations de l'État. Certains projets ne sont pas aboutis mais les jalons sont bien plantés. Les parvis de l'église et de la mairie, le carrefour de la rue de la Poste, la restructuration de la mairie et de la bibliothèque, la construction de l'école devraient être réalité d'ici quelques mois.

Notre travail n'aurait pas été aussi efficace sans les agents de la collectivité qui, chaque jour, ont œuvré à nos côtés. Nous avons aussi eu le plaisir de travailler avec nos associations. La richesse, la vitalité et la variété des associations qui maille notre commune participe à notre cohésion sociale et à notre identité partagée. L'ardeur et la passion qu'elles déploient et qui assurent l'animation de notre village méritent un unanime respect.

Gérer la commune exige une implication quotidienne et une connaissance pointue des enjeux locaux, de la réglementation, des attentes et contraintes de nos multiples interlocuteurs. Dans le contexte de désengagement de l'État, les conseillers municipaux ont eu à cœur de porter les projets qui assureront à notre commune l'avenir le plus serein possible, sans grever nos finances.

C'est en servant qu'on s'enrichit, et je tenais à vous dire merci, en mon nom et au nom de tout le conseil municipal pour ces six années. La récompense est dans la conviction d'avoir fait notre devoir.

Nicolas BENETON

Un Grain SuCré

Ateliers gourmands à domicile



Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.ungrainsucre.com

  •06.72.34.00.76 • ungrainsucre@gmail.com

Particuliers - Associations - Professionnels 21410 Malain

BC2E

DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Steve PETOT

06 12 36 59 92

steve.petot@bc2e.com
www.2103.bc2e.com

13c rue Gaudot
21410 MALAIN





11 février 2019

Etaient présents : M. BENETON Nicolas, M. CHAUVENET Pascal, Mme DUSSET Françoise, M. GERMAIN Michel, M. LEMAIRE Arnault, M. MULLMAIER Jean-Didier, M. ORZEL Francis, Mme PIERARD Denise, Mme SICAUD Amélie, M. SELLENET Cédric.

Etai(en)t absent(s) : M. CHIAOUI David, M. ROUX Michel, Mme MINOTTE Myriam, Mme SOUVERBIE Marie

Au cours de cette séance, le conseil municipal a :

1- AJOUT DELIBERATION

• Nouvelle convention avec l'association 30 millions d'amis. Le conseil municipal à l'unanimité est d'accord pour ajouter cette délibération à l'ordre du jour.

2- COMPTE DE GESTION 2018 et COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le conseil municipal à l'unanimité vote les comptes de gestion et comptes administratifs 2018 du budget chaufferie et du budget communal, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice. Il arrête ainsi les comptes :

Budget chaufferie bois

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	29 539,90	65 060,80	94 600,70
Titres de recettes émis (b)	16 994,80	41 173,92	58 168,72
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	16 994,80	41 173,92	58 168,72
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	29 539,90	65 060,80	94 600,70
Mandats émis (f)	15 323,97	33 386,78	48 710,75
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	15 323,97	33 386,78	48 710,75
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 670,83	7 787,14	9 457,97
(h - d) Déficit			

Budget communal

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	725 850,90	698 088,64	1 423 939,54
Titres de recettes émis (b)	163 429,28	389 127,80	552 557,08
Réductions de titres (c)		560,00	560,00
Recettes nettes (d = b - c)	163 429,28	388 567,80	551 997,08
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	725 850,90	698 088,64	1 423 939,54
Mandats émis (f)	159 630,67	349 995,71	509 626,38
Annulations de mandats (g)		296,00	296,00
Dépenses nettes (h = f - g)	159 630,67	349 699,71	509 330,38
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	3 798,61	38 868,09	42 666,70
(h - d) Déficit			

3- AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter les résultats 2018 comme suit :

CHAUFFERIE BOIS : Résultat reporté en excédent de fonctionnement : 31 749.81€

Résultat reporté en excédent d'investissement : 14 215.93€

COMMUNE : Résultat reporté en excédent de fonctionnement : 385 606.73€

Résultat reporté en excédent d'investissement : 46 528.28€

4- SUBVENTION 2019 AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES

Le conseil municipal à l'unanimité décide des subventions allouées au budget 2019 : CCAS : 4000€, temps livre : 100€, sport collège Sombornon : 50€, Ecoles de Mâlain : 1250€, UDMJC : 270€

5- AMORTISSEMENT 2019

Le conseil municipal à l'unanimité fixe la durée d'amortissement de l'immobilisation 2017/GEOTEC AFUP à 1 an et inscrit les crédits au budget 2019.

6- FRAIS FONCTIONNEMENT DES ECOLES

Le conseil municipal à l'unanimité décide de modifier les tarifs des frais de fonctionnement des écoles pour 2019-2020 :

Ecole primaire : 513€/enfant

Ecole maternelle : 1194€/enfant

7- DEMARCHE ZERO PHYTO

Le conseil municipal à l'unanimité décide de s'engager dans une démarche visant à réduire, puis supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires sur son territoire.

8- REMBOURSEMENT DE FRAIS

Le conseil municipal à l'unanimité décide de rembourser la somme de 56.40€ à Monsieur Sébastien COCHARD pour l'achat de serrure : Facture du 21/01/2019, société TRENOIS DECAMPS.

9- TABLEAU DES EMPLOIS

Le conseil municipal à l'unanimité décide de modifier le tableau des emplois : Poste d'adjoint administratif ppal de 1ère classe : fermeture au 01/01/2019 Poste de rédacteur ppal 2ème classe : création au 01/03/2019

Bibliothèque : les horaires

➤ **Mardi de 16H30 à 18H30**

➤ **Samedi de 10H à 12H**

➔ État Civil

Naissances



CRUCET NODOT Romy, 23 mars 2019

PAGE Nils, 17 avril 2019

COUDRY Alice, 11 juillet 2019

ROUSSELOT Rachel, 20 juillet 2019

Décès



MEURGEY Denise, 15 février 2019

STAHL Ludivine, 4 mars 2019

DESCHAMPS Didier, 12 mars 2019

BOUCHER Cécile, 30 mars 2019

BOILLOT Robert, 1^{er} juillet 2019

BENNER Danièle, 3 septembre 2019

Menuiserie
Chaineaux
rue du Four - 21410 Mâlain

Menuiserie du bâtiment / Restauration / Patrimoine
Escaliers / Parquets / Agencement intérieur

03 80 49 72 33 - 06 71 87 29 82
www.menuiserie-chaineaux.com



SB ELEC
électricité générale
neuf et rénovation

Bouttefray Sébastien
3 petite rue gaudot
21410 Mâlain

tel: 06.79.70.51.56

Bourse aux jouets

samedi 9 novembre

10h - 18 h - Salle des fêtes

Foyer rural

Exposition de correspondances de guerre

entre des écoliers et des poilus

Dimanche 10 et lundi 11 novembre

Au château

Anciens combattants

Café associatif - le Chauffe savates

voir le programme page 20

28-30 Rue de la gare

Risomes

Ciné Goûter

«Loups tendres et loufoques»

Mercredi 13 novembre - 15H

Salle des fêtes - Foyer rural

Ag et conférence

samedi 16 novembre

Salle des fêtes

GFA Champs Libres

Vente des 4 Vents

samedi 23 novembre

13h30 - 17 h - Salle paroissiale rue Boudrot

Les 4 vents

Marché de Noël

samedi 7 décembre

Salle des fêtes

Comité des fêtes

Ciné Vacances Noël

«La Reine des neiges II»

Mercredi 8 janvier - 15H

Salle des fêtes - Foyer rural

Les Voeux de l'équipe municipale

samedi 11 janvier

Salle des fêtes

Commune

Festi'valouche

du vendredi 14 au dimanche 16 février

Salle des fêtes

Commune et Comité des fêtes





11 février 2019 suite

10- PROGRAMME DE TRAVAUX 2019

INTITULE	Vote du conseil
Travaux ONF	10 000.00
Achat terrain	20 000.00
Aménagement cimetière, végétalisation	10 600.00
Caveau/ossuaire	2 600.00
Révision PLU	11 000.00
Equipement divers : Statue Sirona +	900.00
Travaux sécurité au château	10 000.00
SICECO : alimentation basse tension pour le château	6000.00
Mobiliers écoles, meubles et plans de travail	3 000.00
Matériel informatique écoles	2 400.00
Illumination décorations de Noël	2 000.00
Travaux SUM : fenêtres, électricité, barre de danse	5 500.00
Aménagement des Carrefours	81 300.00
AFUP	40 000.00
Travaux église : paratonnerre, moteur cloches	9 000.00
Chemin forestier mont chauvin	9 040.00
Aires de jeux	2 500.00
Mairie écoles logements parvis	50 000.00
Accessibilité église	48 000.00
Travaux eaux pluviales	22 000.00
Travaux rue de paradis ; pose grille et création noue	2 000.00
Végétaux haies salle des fêtes	3 000.00

Le conseil municipal à l'unanimité DECIDE d'inscrire au budget 2019 l'ensemble des travaux et achats figurant au tableau ci-dessus et AUTORISE le Maire à demander toutes les subventions nécessaires

12- CONVENTION DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS

Le conseil municipal à l'unanimité accepte les termes de la nouvelle convention de stérilisation et d'identification des chats errants proposée par la fondation 30 millions d'amis : participation, par un acompte à hauteur de 50%, aux frais de stérilisations et de tatouages.

13 - VOTE DES BUDGET 2019

Le conseil municipal à l'unanimité vote les budgets 2019 de la chaufferie et du budget communal :

CHAUFFERIE BOIS :

Investissement dépenses et recettes : 31 209.80€

Fonctionnement dépenses et recettes : 76 833.13€

BUDGET COMMUNE :

Investissement dépenses et recettes : 384 988€

Fonctionnement dépenses et recettes : 728 086€

14- DIVERS

Le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier a été envoyé à Monsieur le Préfet pour qu'il statue sur le périmètre du futur SIVOS à 4 communes. A ce jour, La préfecture n'a pas encore donné de nouvelles concernant ce dossier.

- Après discussion sur l'aménagement des carrefours et le stationnement des voitures dans ces carrefours, les membres du conseil souhaiteraient pouvoir engazonner les bas-côtés et interdire provisoirement le stationnement le temps que la pousse du gazon soit stabilisée

Le Maire, Nicolas BENETON

8 avril 2019

Etaient présents : M. BENETON Nicolas, M. CHAUVENET Pascal, Mme DUSSET Françoise, M. GERMAIN Michel, M. LEMAIRE Arnault, M. MULLMAIER Jean-Didier, M. ORZEL Francis, Mme PIERARD Denise, Mme SICAUD Amélie, M. SELLENET Cédric.

Etai(en)t absent(s) : M. CHIAOUI David, M. ROUX Michel, Mme MINOTTE Myriam,

Mme SOUVERBIE Marie

1- Périmètre du SIVOS et statuts

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de périmètre, la catégorie et les statuts du nouveau syndicat conformément à l'arrêté préfectoral du 11 février 2019.

2- Maîtrise d'oeuvre mairie – école – logement : avenant 1

APPROUVE la réactualisation des coûts, le nouveau coût prévisionnel des travaux et le nouveau montant des honoraires de 92 759.83 € HT

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°2 annexé à la présente délibération.

Françoise DUSSET propose de modifier le projet pour tendre vers un bâtiment passif. Cette proposition n'est pas retenue.

3 - Travaux mairie - école – logement : subventions

APPROUVE le projet de réhabilitation du bâtiment mairie-école-logement suivant l'APD réalisé par le cabinet d'architectes associés SELARL CHAMOI MESENS.

DECIDE d'inscrire le projet dans le cadre des programmes de contrats «cap 100% Côte d'Or » en lien avec la communauté de communes Ouche et Montagne.



CHARGE la communauté de communes de solliciter les subventions au titre du programme « cap 100% Côte d'Or »

SOLLICITE par ailleurs les concours financiers de l'ETAT dans le cadre de la DETR

Et du Conseil Départemental.

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant l'attribution des subventions.

DEFINIT le plan de financement des travaux (annexe)

AUTORISE le Maire à signer tout document

4 - Travaux de sécurité château

APPROUVE le projet de travaux pour la sécurité incendie du château

SOLLICITE le concours d'aides publiques :

La DETR dans le cadre de travaux d'« installation de bornes à incendie, mise en place ou aménagement de réserves d'eau »

Le conseil départemental dans le cadre de l'appel à projets « Patrimoine Communal non protégé au titre des monuments historiques »

DEFINIT le plan de financement suivant

Montant de la dépense	9723.51€ HT
-----------------------	-------------

Aides sollicitée

DEPARTEMENT

Pourcentage 30%	Montant	2917.05€
-----------------	---------	----------

DETR

Pourcentage 30%	Montant	2917.05€
-----------------	---------	----------

Autofinancement	3899.41€
-----------------	----------

PRECISE que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget communal

AUTORISE le maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

5- CLECT

APPROUVE les conclusions de la commission locale des transferts de charges consignées dans son rapport du 18 janvier 2018, et inchangées pour l'année 2019,

VALIDE la mise en œuvre pour l'année 2019 des attributions de compensation telles que fixées dans le tableau annexé à la présente délibération

APPROUVE le montant de l'attribution de compensation définitive de la commune telle qu'elle est reprise dans le tableau ci-annexé ;

6- Convention voirie Département

APPROUVE les termes de la convention avec le département de la Côte d'Or annexée à la présente délibération

7- Convention de prêt de matériel – soutien à la lecture

APPROUVE les termes de la convention avec le département de la Côte d'Or pour le prêt de matériel d'animation pour la petite enfance

8- Convention avec le judo

Après en avoir délibéré, avec une abstention, le Conseil Municipal :

APPROUVE le nouveau projet de convention annexé à la présente délibération,

9 - Périmètre du SICECO

APPROUVE l'adhésion de la communauté de communes du Pays Châtillonnais,

10 - Travaux dans les bois

Monsieur le maire présente les travaux sylvicoles prévus en forêt communale par l'ONF.

APPROUVE le devis pour un montant de 3 895.68€ HT

11- Taux des taxes

DECIDE de ne pas changer pour l'année 2019 les taux des taxes directes locales, et

VOTE comme les taux comme suit :

TH : 6.45%

TFB : 17.81%

TFNB : 38.63%

12 - DIVERS

- Un point est fait sur le projet AFUP et la réception des travaux des carrefours. La tenue du bureau de vote pour les élections européennes et la cérémonie du 8 mai sont organisées.

- le conseil demande que des mesures soient prises pour qu'un terrain à l'entrée du village soit débarrassé des épaves stockées.

- Les plantations de sapins par les enfants de l'école sur le terrain communal se dérouleront le 9 avril.

- Les premières interviews dans le cadre du recueil de mémoire sont en cours.

Le Maire, Nicolas BENETON



18 juin 2019

Etaient présents : M. BENETON Nicolas, M. CHAUVENET Pascal, Mme DUSSET Françoise, M. GERMAIN Michel, M. MULLMAIER Jean-Didier, M. ORZEL Francis, Mme PIERARD Denise, Mme SICAUD Amélie, M. SELLENET Cédric, Mme SOUVERBIE Marie.

Etai(en)t absent(s) : M. LEMAIRE Arnault (procuration donnée à BÉNÉTON Nicolas) M. CHIAOUI David, M. ROUX Michel, Mme MINOTTE Myriam,

1 – Ajout de délibérations à l'ordre du jour

- Bois : destination des coupes 2020 et convention de passage pour Prâlon

- Bâtiment école – mairie : demandes de subventions à la Région et au Pays

Le conseil municipal à l'unanimité est d'accord pour ajouter ces délibérations à l'ordre du jour.

2 - Visiophone école - amortissement

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe la durée d'amortissement du visiophone acheté en 2018 à un an.

3 - Logiciel de gestion du cimetière

Le fournisseur de logiciel COSOLUCE vient d'assurer une formation sur le logiciel de gestion du cimetière. Le devis signé en 2013 n'a pas été prévu au budget 2019. Le conseil municipal, à l'unanimité, vote une décision modificative de 654 € afin de régler la facture à COSOLUCE.

4 - Bois

Travaux de dépressage : le conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition d'assistance technique de la part de l'ONF pour déposer une demande d'aide financière auprès du Département.

Autorisation de passage de la commune de Prâlon : afin de permettre à la commune de Prâlon de faire transiter 100 m³ de pin en provenance de sa forêt communale, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que le Maire signe une autorisation de passage en forêt de Mâlain moyennant le paiement d'une redevance de 117 €.

Coupes 2020 : Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le choix de l'ONF de vendre sur pied la parcelle 5 à l'entreprise Gaillard-Rondino et sollicite le report de passage en coupe des parcelles 8 et 9 (hauteur trop faible)

5 – Délégué à la Protection des Données

En 2018, le conseil municipal a nommé Anne-Laure Pichenot, déléguée à la protection des données. Etant donné que Mme Pichenot a quitté la commune, le conseil municipal, à l'unanimité, nomme Isabelle Baudion, actuelle secrétaire, déléguée à la protection des données.

Pascal Chauvenet propose qu'un bulletin soit adressé aux habitants afin que ceux qui le souhaitent transmettent leurs coordonnées (mail ou SMS) pour la diffusion de documents (alertes météo, bulletin municipal...)

6 – vitre salle à usages multiples : remboursement par l'assurance

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à encaisser le remboursement d'un montant de 357.24 € émis par Groupama pour le remplacement d'une vitre cassée à la salle à usages multiples.

7 – Complément de subvention à l'UDMJC

Afin de satisfaire à la convention signée avec l'UDMJC pour le cinéma, le conseil municipal, à l'unanimité, vote un complément de subvention de 11.22 €. La subvention accordée en février 2019 était de 270 € alors que la convention est de 281.22 €uros.

8 – Réhabilitation du bâtiment mairie école

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander des aides financières à la Région et au Pays Auxois Morvan pour compléter la délibération du 8 avril 2019 sollicitant les aides financières du Département et de l'Etat (DETR)

Le coût total de l'opération est estimé à 1 095 876 € Hors Taxes. Le plan de financement sollicité est le suivant :

Aide concernée	Sollicitée <u>ou</u> <u>déjà</u> attribuée	Montant éligible
Cap 100 % Côte d'Or	(X) sollicitée	725 398 €
Etat – DETR programme « construction de locaux scolaires » ou « réhabilitation de locaux scolaire »	(X) sollicitée	725 398 €
Conseil Départemental programme « patrimoine communal »	(X) sollicitée	100 000 €
Etat – DETR programme « bâtiments communaux »	(X) sollicitée	370 478 €
Région « aménagement des territoires »	(X) sollicitée	100 000 €
PETR Auxois-Morvan	(X) sollicitée	?
Total des financements publics		
Autofinancement (fonds propres / emprunt)		



9 - Divers

- Communauté de communes : un point est fait sur la répartition du nombre de conseillers communautaires par communes pour 2020. La règle proposée par le comité des maires est la répartition de droit commun. Malain conserverait ses trois conseillers communautaires.

- Les piquets du carrefour de la rue de la grand place sont replantés. Reste à gérer le problème de l'engazonnement.

- Le conseil ne donne pas suite à la proposition de M. Henri Germain pour financer le GAM. Seule une demande émanant du conseil d'administration est recevable.

- Création du SIVOS : La commune de Savigny fait un recours pour ne pas être intégrée d'office au SIVOS. Les maires des quatre communes sont invités à participer à une réunion sur le projet le 1^{er} juillet.

Le Maire, Nicolas BENETON

11 juillet 2019

Etaient présents : M. BENETON Nicolas, M. CHAUVENET Pascal, M. GERMAIN Michel, M. LEMAIRE Arnault, M. MULLMAIER Jean-Didier, M. ORZEL Francis, Mme PIERARD Denise, , M. SELLENET Cédric, Mme SOUVERBIE Marie.

Etai(en)t absent(s) : Mme DUSSET Françoise (procuration donnée à Nicolas BENETON) Mme SICAUD Amélie (procuration donnée à Arnault LEMAIRE) M. CHIAOUI David, M. ROUX Michel, Mme MINOTTE Myriam,

Pourcentage	Montant de l'aide
45% du HT	326 429 €
35% du HT	253 809 €
30 % du HT plafonné	30 000 €
35 % du HT	129 667 €
30 % du HT plafonné	30 000 €
?	?
	769 905 €
	325 971 €

1 – Prémption sur vente des parcelles A1481 et A1483

Une demande d'intention d'aliéner est présentée à la commune pour les parcelles A1481 et A1483. Elles sont situées en zone UB en partie sud et se trouvent entre des parcelles construites. Ces terrains sont à l'abandon et présentent un aspect de friches au milieu d'une zone pavillonnaire. Une zone d'environ 600 m² est constructible et peut donc supporter la construction d'une habitation. Les terrains sont desservis par une voirie, les réseaux sont à proximité et l'urbanisation n'aura aucun impact sur l'activité agricole. Pour ces raisons, à l'unanimité, le conseil municipal décide de préempter pour l'acquisition de ces parcelles par la commune.

2 – Secrétariat : modification de la durée hebdomadaire

A compter du 1^{er} septembre 2019, le nombre d'heures de secrétariat assuré pour la commune par semaine sera de 29 heures. Cela permet à la secrétaire de compléter son temps de travail en assurant un secrétariat de 8 heures pour une autre collectivité. Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

3 – Bois : demande d'aide financière au Département pour les travaux parcelle 2d

Conformément au document d'aménagement forestier en vigueur, Monsieur le maire donne connaissance au conseil municipal d'un projet de dépressage sur 3,07 ha à entreprendre dans la parcelle forestière 2d de la forêt communale relevant du régime forestier.

Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme des travaux dont le montant estimatif total s'élève à la somme de 2 946,07 € hors taxes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

1. SOLLICITE l'octroi d'une aide du Conseil Départemental de Côte d'Or pour ces travaux, d'un montant maximum de 1 074,50 € (au taux de 40% des dépenses éligibles);

2. DESIGNER l'ONF pour l'assister dans les démarches à entreprendre auprès du Conseil Départemental de Côte d'Or.

4 – Devis de travaux de végétalisation du cimetière

Suite à l'obtention d'une subvention de 6 300 € de la part du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté, le conseil municipal, à l'unanimité, retient le devis de l'entreprise Fevre Veillard pour un montant de 8 833.50 € Hors Taxes.



11 juillet 2019

5 – Divers

1- SIVOS : le secrétaire général de la Préfecture a rencontré les quatre communes dans le cadre de la constitution du SIVOS lors d'une réunion en Préfecture le 1er juillet. Si les quatre communes présentent les garanties financières suffisantes, le SIVOS sera créé.

2- Réhabilitation du bâtiment Mairie/Ecole : les communes de Fleurey sur Ouche et Mâlain sont inscrites dans le contrat 100% Côte d'Or. Les élus des communes et de la Communauté de communes ont rencontré M. Sauvadet, Président du Conseil Départemental afin de présenter les projets de chacun. Le projet Mairie/Ecole devrait recevoir une subvention conséquente.

3- Un chêne, offert par le CAUE, sera planté dans le cimetière.

4- Suite à la décision du conseil communautaire, la commune récupérera les voiries dites communautaires. Elle devra de nouveau en assurer l'entretien. Un fond de concours est créé en cas d'investissement.

5- L'enquête publique concernant le projet de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme débutera le 2 septembre. Un registre sera disponible en mairie aux heures d'ouverture.

Le Maire, Nicolas BENETON

16 Septembre 2019

Etaient présents : M. BENETON Nicolas, Mme DUSSET Françoise, M. LEMAIRE Arnault, M. MULLMAIER Jean-Didier, M. ORZEL Francis, Mme PIERARD Denise, M. SELLENET Cédric, Mme SICAUD Amélie.

Etai(en)t absent(s) : M. CHAUVENET Pascal (procuration donnée à Cédric SELLENET) M. GERMAIN Michel, Mme SOUVERBIE Marie (procuration donnée à Jean Didier MULLMAIER), M. CHIAOUI David, M. ROUX Michel, Mme MINOTTE Myriam,

1 – Spectacle Arts et Scènes 2019/2020

Le conseil municipal retient le spectacle du duo Jazz Pop le 7e Gnome qui se tiendra à la salle des fêtes le 19 Octobre 2019, dans le cadre du programme «ARTS ET SCENES 2019/2020 du Département.

La diffusion du spectacle représente un coût de 1 360.00 € et le Département attribue une subven-

tion de 1 180€, soit une prise en charge communale de 180.00 € (hors droits SACEM/SACD, taxes, restauration et hébergement)

2 – Bail pour prise d'eau

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le bail établi avec Madame Marie-France LE BOLLOCH veuve BOYER concernant la prise d'eau dans le ruisseau, en aval du pont, en face de sa propriété, pour l'alimentation du vivier de son parc arrive à échéance le 31 décembre 2019. Le conseil municipal propose de renouveler ce bail au tarif annuel de 90 Euros.

3 – Changement des huisseries de la salle des fêtes

Lors de sa séance du 11/02/2019 le conseil municipal a approuvé le projet de changement des huisseries de la salle des fêtes et sollicité les aides financières du Département et de l'Etat (DETR)

Etant donné que l'Etat a décidé d'octroyer une aide financière au projet en date du 22 août 2019 à hauteur de 1 140 € pour une dépense subventionnable de 3 800.10 € HT.

Le conseil municipal RETIENT le devis de l'entreprise MENUISERIE DE L'OUCHE pour un montant de 3800.10 € HT.

4 – Mise à disposition de salles pour la Communauté de communes

Le Maire présente la demande de la Communauté de Communes Ouche et Montagne pour utiliser la salle des fêtes et la salle de motricité de l'école maternelle les mercredis matins dans le cadre des activités extrascolaires. Le Conseil municipal accepte cette mise à disposition à titre gratuit. Amélie Sicaud précise que cette mise à disposition doit rester ponctuelle seulement en cas de sureffectif d'enfants.

5 SIVOS : mise à disposition de personnel et de bâtiments

Le Maire informe le conseil de la création du SIVOS Georges Parizon par arrêté préfectoral en date du 4 septembre 2019 Etant donné que les bâtiments ainsi que le personnel affectés à la compétence scolaire sont des bâtiments appartenant à la commune de Mâlain et des employés de la commune ; Etant donné que la compétence scolaire est à présent exercée par le SIVOS Georges Parizon, en lieu et place des communes adhérentes ;

Il y a lieu de mettre à disposition du SIVOS Georges Parizon d'une part les bâtiments affectés à la compétence scolaire et d'autre part du personnel communal en fonction des besoins du SIVOS.



Le Conseil municipal DECIDE que les bâtiments communaux ainsi que le personnel (en fonction des besoins du SIVOS) sont mis à disposition du SIVOS Georges Parizon. Des conventions seront rédigées en collaboration avec le SIVOS.

6 – Questions diverses

Réhabilitation du bâtiment Mairie – école – logement : Françoise Dusset souhaite intégrer une option de récupération des eaux pluviales dans le nouveau bâtiment, voire dans tout le projet (réhabilitation et nouvelle construction).

Le conseil municipal décide de demander un chiffrage de cette option au cabinet Melsens qui suit le dossier et de faire un choix ensuite. Il faudra se renseigner sur la réglementation par rapport à l'utilisation de cette eau par de jeunes enfants.

Antenne TDF : A plusieurs reprises la société TDF a demandé l'installation d'un pylône pouvant accueillir les opérateurs téléphoniques. Cette installation a finalement été accordée, faute de motifs pouvant l'interdire. Françoise Dusset évoque la présence de chauvesouris à proximité et demande si un recours pourrait être encore envisageable.

Circulation rue du four : Francis Orzel transmet la demande de riverains constatant une circulation trop rapide dans cette rue. Une étude et un aménagement seront à discuter prochainement en commission travaux.

Voitures stationnées vers la salle des fêtes : un véhicule reste stationné en continu vers la salle des fêtes : il ne peut pas être déplacé en l'état. La gendarmerie est prévenue et fait le nécessaire auprès des propriétaires.

Vitrail du lavoir : l'inauguration du vitrail aura lieu le samedi 19 octobre à 11h00.

Statue Sirona : Amélie Sicaud et Jean-Didier Mullmaier iront chercher le buste de Sirona qui a été réalisé par l'atelier de moulage des musées de Sens,

Illuminations de fin d'année : comme l'an passé, les illuminations seront prévues aux lavoirs, à la mairie et à la salle des fêtes. La prochaine commission travaux retiendra les nouvelles illuminations à acquérir en fonction du budget voté.



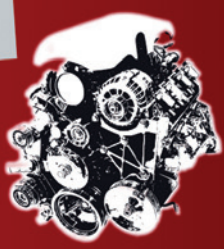
Une idée lumineuse pour tous vos travaux d'électricité :

- Dépannage
- Mise en conformité
- Réfection d'ancien
- Construction neuve
- Chauffage électrique
- Câblage informatique
- Industrie

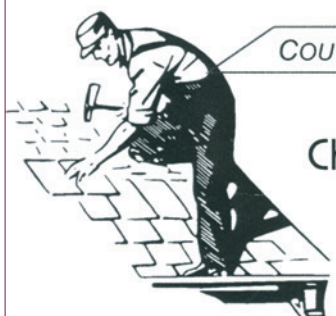
5, Impasse des Tilleuls - 21410 MALAIN
Route de Saulon - 21220 GEVREY-CHAMBERTIN
Tél./Fax : 03 80 23 64 75
Portable : 06 11 67 28 90

L'ARBRE À CAMES

Garage **AUTO**
Réparations **MOTO & QUAD**



David **MASSON**
Zone des Combets
21410 Fleurey-sur-Ouche
Tél : **06.07.51.34.94**



COUVERTURE - ZINGUERIE

Christophe BORDE

6 rue de la Poste
21410 MALAIN

Tél / Fax : 03 80 49 74 39 - GSM : 06 76 18 15 02

SUPER U

SOMBERNON

AVENUE DE LA BRENNE - 21540 SOMBERNON
TÉL. 03 80 33 32 04 - FAX : 03 80 33 35 17



Maison commune

Voilà ce que l'on peut lire, encore aujourd'hui, sur le fronton de notre bâtiment école-mairie.

Il a beaucoup évolué au fil des années mais sa fonction est restée la même. C'est la maison de tous les Mâinois : les écoliers, les lecteurs de la bibliothèque, les membres des associations, les administrés qui viennent rencontrer le personnel administratif ou les élus.

Notre maison commune est devenue vétuste, trop petite, inadaptée et ne répondait plus aux différentes normes dont celles sur le handicap. Nous avons, il y a plusieurs années, entamé la réflexion sur sa restructuration. Nous approchons à présent du but avec le dépôt du permis de construire. Ce dernier a été déposé début août. Dès lors qu'il sera accepté et que nous aurons les accords fermes de subventions, nous pourrons lancer la consultation des entreprises afin d'entrer dans la dernière phase, celle des travaux.

Le coût global des travaux (construction de quatre classes élémentaires, rénovation des locaux administratifs, création d'une salle de réunion, d'une bibliothèque, d'un nouveau logement, aménagement du parvis) est estimé à 1 096 000 €. Pour la partie école, nous espérons 35 % de subvention de l'État et 35 % de subvention du Conseil Départemental. Ce sont des taux exceptionnels qui témoignent du soutien de nos différents partenaires.

Le permis de construire est consultable en mairie mais nous vous proposons ici quelques éléments qui vous permettront d'appréhender le projet



Accessibilité de l'église

Notre projet d'aménagement de l'accès à l'église n'est à l'heure actuelle pas validé par le conseil municipal car nous attendons les réponses à nos demandes de subvention établies en mars dernier pour nous prononcer. Le temps administratif nous met encore une fois à l'épreuve !

Salle des fêtes.

Nous poursuivons le changement de nos huisseries. Le Conseil a validé le changement de la porte fenêtre de la salle annexe. Le changement progressif des huisseries, la mise en place de détecteurs de présence pour les lumières et l'isolation des combles, nous permet de réduire notre facture énergétique.



Vitrail du lavoir

Le vitrail du lavoir du Mont Chauvin a été posé début juillet. Devenu un lieu incontournable de visite, il participe à la mise en valeur de notre petit patrimoine. M. Grammare a réalisé bénévolement ce travail. Nous le remercions une nouvelle fois. L'inauguration de cette nouvelle particularité mâinoise s'est déroulée samedi 19 octobre en présence de son créateur, de toute l'équipe de pose, de la municipalité et de Mâinois venus remercier M. Grammare.



Cimetière

La politique « Zéro phyto » menée par la municipalité s'intègre dans une démarche globale qui vise à préserver l'environnement et améliorer notre cadre de vie. Cette politique s'applique à notre cimetière. Nous avons fait une expérimentation en laissant les allées s'engazonner naturellement. Force est de constater que cet engazonnement est fort inégal et que les plantes indésirables s'en sont donné à cœur joie. Nous avons donc décidé de réaliser une végétalisation hydraulique permettant d'appliquer une émulsion faite d'eau, de semences, de fertilisants, d'hydro-mulch et de fixateur. Le but est de créer un couvert végétal durable à pousse lente.

Notre agent est obligé de passer actuellement beaucoup de temps dans le cimetière, nous espérons que cette solution permettra d'espacer l'entretien. Nous rappelons que ce n'est pas à la commune de nettoyer les emplacements funéraires mais nous le faisons tout de même une fois par an. Chacun pourrait aussi nous aider en entretenant les intertombes : couper l'herbe, semer quelques graines ou planter des vivaces basses comme des sédums qui ne nécessitent aucun entretien.

Le cimetière de demain sera donc plus vert, il accueillera la biodiversité et deviendra un lieu de recueillement plus naturel. Signe de progrès environnemental, insectes pollinisateurs, abeilles solitaires, papillons, oiseaux et hérissons sont aujourd'hui plus nombreux dans notre cimetière. Nous y avons également vu des chauves-souris.

Notre objectif est de réaliser à terme un vrai aménagement paysager, que cet espace devienne un « cimetière-parc ». Le végétal apaise l'humain. Notre cimetière pourrait devenir alors un parc, un lieu de recueillement mais aussi un lieu de promenade.

Nous allons, avec le concours du CAUE, planter un chêne dans la partie récente du cimetière. Cette partie pourrait alors accueillir les cendres des défunts qui ne souhaitent pas de columbarium et devenir également un espace d'inhumation écologique.

Sirona

En 2014, la réalisation d'un diagnostic à Mâlain a offert l'opportunité de mieux connaître le site du sanctuaire occidental de Mediolanum. Dans ce grand complexe religieux, les fidèles s'adressaient, entre autres, à la déesse Sirona pour des besoins de guérison. Une sculpture a été exhumée et nous avons demandé à en posséder une copie. Elle vous sera présentée lors de l'inauguration du lavoir. Âmes chastes, s'abstenir, la déesse étant quelque peu dénudée... Figurée debout, dans une pose un peu déhanchée selon le style classique gréco-romain. Un drapé dévoile légèrement son pubis puis, ramené dans le dos, réapparaît sur son épaule gauche où repose un végétal.

Les mâlinois ont pu la découvrir lors de l'inauguration du vitrail du Mont-Chauvin, vous pouvez l'admirer aujourd'hui dans les locaux de la mairie.



Voiries communautaires

Elles ont disparu... La commune de Mâlain a retrouvé sa pleine compétence sur l'ensemble de ses voiries après le renoncement de la communauté de communes d'en assurer l'entretien et les investissements. Cette dernière continuera cependant à aider les communes en versant un fond de concours lors des travaux d'investissement.

Bien entendu, les voiries départementales qui traversent notre village restent toujours propriété du département !



Construire une maison nécessite de disposer d'un terrain constructible, viabilisé, c'est-à-dire pourvu d'un accès et des raccordements (eau, électricité, téléphone, eaux pluviales et eaux usées) et d'obtenir ensuite les autorisations nécessaires (permis de construire notamment).

L'opération s'envisage difficilement quand le coût de VRD dépasse la valeur du terrain ou quand il est techniquement impossible de raccorder le terrain à l'un ou l'autre des réseaux.

Pour Mâlain, nombreux sont ceux qui se trouvent dans cette situation, propriétaires d'un terrain dont une partie est constructible mais qui se trouve trop petit, trop étroit ou trop mal placé pour envisager des raccordements.

La seule solution consiste donc à se regrouper pour mettre en commun des terrains, se partager les frais de raccordement et permettre un « remembrement » pour optimiser l'ensemble (voie d'accès commune, etc.)

La commune avait depuis très longtemps la volonté de faire « quelque chose » ; mais elle n'en a jamais eu les moyens financiers ni les compétences. Aussi en mars 2016, nous avons décidé de faire appel à des professionnels, en l'occurrence au cabinet BAFU pour étudier la faisabilité d'un aménagement de la zone « derrière la Mairie » en lui confiant le soin de « rassembler » les propriétaires concernés, de leur proposer un projet de mise en commun de leur terrain et de se regrouper au sein d'une association foncière.

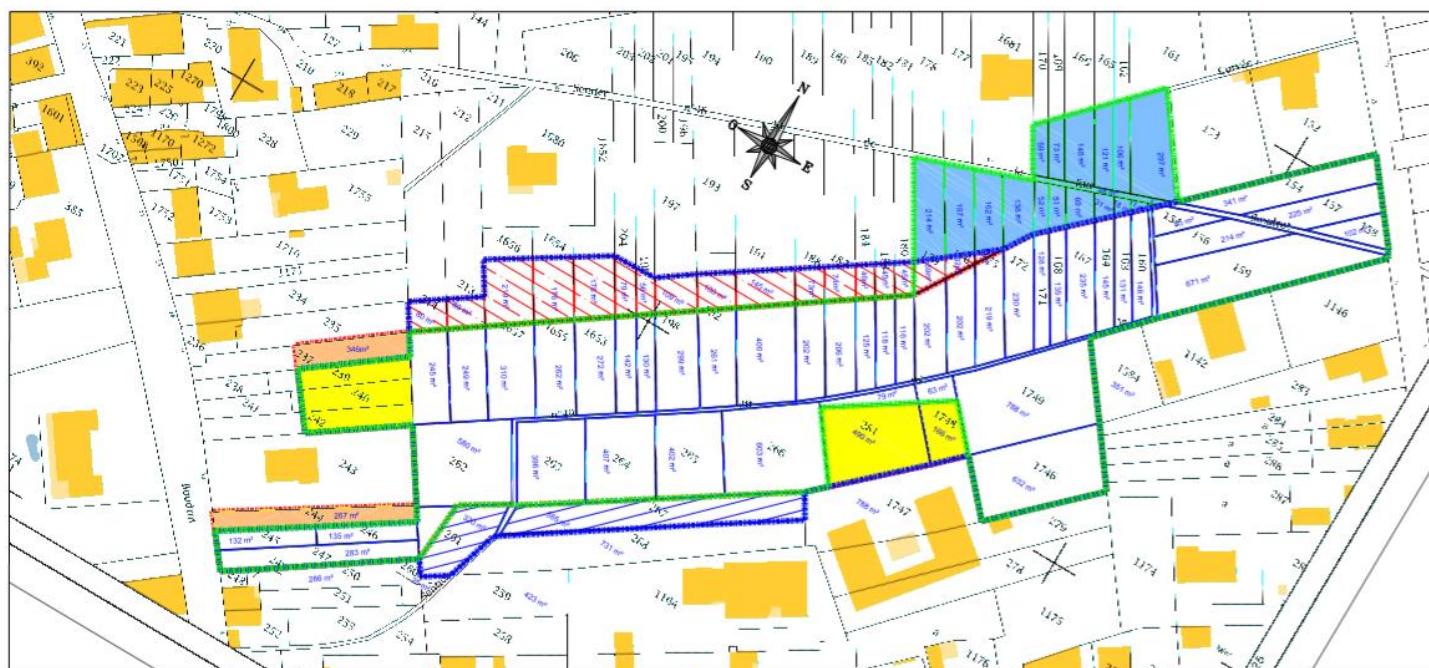
Cette zone a été choisie, car c'est celle qui avait le meilleur potentiel (surface la plus grande et possibilité de créer les raccordements sans trop de difficultés, des études préalables nous ayant confirmé que les autres zones possibles n'étaient pas envisageables financièrement (VRD non faisables financièrement ou techniquement)

Le choix de l'AFUP* – Association Foncière Urbaine de Projet est apparu comme le plus approprié à notre situation compte tenu d'un parcellaire extrêmement morcelé et de certains propriétaires bien souvent en indivision successorale depuis très longtemps. Le parcellaire d'origine est gommé pour être redistribué dans une forme constructible après retrait de tous les espaces nécessaires aux communs (voirie, espaces verts, bassin de rétention ...).

*Cette nouvelle catégorie a été créée au sein des associations foncières urbaines autorisées (AFUA). Ces associations foncières sont des « collectivités de propriétaires » réunis pour exécuter et entretenir ensemble un certain nombre de travaux comme le remembrement de parcelles, le regroupement de parcelles en vue de la mise à disposition ou la vente à un tiers ou encore la construction et l'entretien d'équipements d'usage collectif.

Caractéristiques de la future AFUP

A l'origine, l'AFUP était délimitée par les traits en pointillés bleus. L'aménagement de la rue traversante (de la rue de l'Eglise à la rue Boudrot) ne permettait de faire que 16 lots. Ceci avait pour conséquence de rendre l'opération financièrement peu intéressante pour les propriétaires concernés (prix de revient au m² en dessous de la moyenne de ce type



LEGENDE

PLU		Périmètre AFUP	
	Zone 1AU du PLU		Ajout inconstructible
	Evolution souhaitée de la zone 1AU du PLU		Ajout constructible
			Exclu
			Participant non remembré
			Périmètre 16 lots
			Emprise à ajouter pour version 19 lots



d'opération). Afin de pouvoir avoir des lots de part et d'autre de cette rue, sur toute sa longueur, soit 19 au final, il a été décidé d'élargir le périmètre en y intégrant les zones en bleu ciel. Or ces zones étaient classées non constructibles dans le PLU (Plan local d'Urbanisme). Il a donc fallu entamer des démarches de modification du PLU en demandant leur classement en zone constructible. En parallèle, il a aussi été demandé de déclasser des zones constructibles (en jaune) dont l'utilité avait disparu compte tenu de la configuration envisagée afin de limiter l'accroissement global de m² constructibles.

Cette modification a eu pour effet de rajouter 1900 m² en zone 1AU (à urbaniser) soit une diminution de 0,01% de la zone agricole. Compte tenu par ailleurs de l'existence d'un espace Natura 2000 sur la commune, une étude d'impact environnementale était aussi obligatoire, étude qui a pris un certain temps, voire un temps certain (9 mois)

Enfin, une enquête publique (voir les détails des dates sur malain.fr) doit conclure toute cette procédure. Les conclusions sont disponibles en mairie.

L'ensemble de ces démarches souvent longues, néanmoins nécessaires et utiles, sont la réponse à l'interrogation légitime sur le long délai depuis mars 2016.

A l'issue de cette enquête publique, une réunion de l'ensemble des propriétaires sera organisée fin novembre-début décembre 2019 pour finaliser la constitution de cette AFUP. Il faudra y discuter des noms des représentants et surtout mettre en place des statuts prévoyant des constructions respectant des normes environnementales plus écologiques (récupération des eaux pluviales entre autres). En effet, les communes voisines de Velars, Fleurey et Lantenay viennent de se voir freiner, voire stopper, dans des projets similaires pour des questions d'alimentation en eau notamment. Ce problème est général pour l'ensemble des communes de la Communauté de communes Ouche et Montagne et la situation actuelle ne va faire que s'aggraver dans les années à venir. L'eau est un « bien commun ».sic.

Approche financière

→ Surface cadastrale valorisée	17.044 m ²
→ Surface topographique remembrée	15.958 m ²
→ Surface constructible	12.732 m ²
→ Surface voirie et accès	4.312 m ²

Taux de restitution sur surface valorisée = 74.70% soit une perte foncière de 25,30%

Nombre de propriétaires : 17 pour 15.958 m² soit 938 m² par propriétaire

Nombre de propriétaires hors commune de Malain 16 pour 10.369 mm² soit 648 m² par propriétaire

- dont 586 m² constructibles (90,5%)
- dont 62 m² non constructibles (9,5%)

Approche financière Dépenses

Total des dépenses de viabilisation 949.000€ dont 654.000 € pour la voirie soit, 55,70€/m²

Coût moyen par propriétaire privés (16) = (648x55,70) = 36.093 €

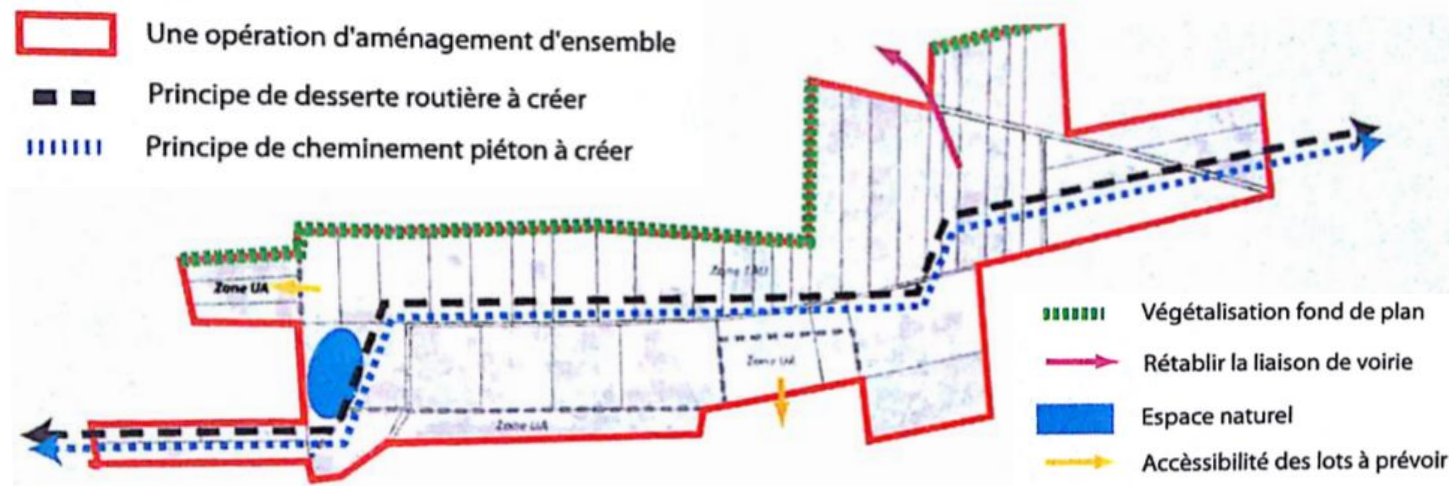
Coût moyen par propriétaire (17) = (938x55,70) = 52.246 €

Approche financière Recettes

Sur la base de la valorisation des surfaces totales et avec l'hypothèse d'un prix de vente final après viabilisation des lots de 105 €/m² pour la surface constructible et de 60 €/m² pour la surface non constructible, le montant des recettes serait d'environ 1.314.000 €

Excédent : 365.000 €, soit 22,8/m²€ pour les 15.958 m². Ce montant tient compte des hypothèses actuelles au niveau des coûts de viabilisation et du prix de vente des terrains.

A la fin de l'année, ce dossier aura abouti au niveau de la municipalité, l'AFUP et donc les propriétaires prendront la main.



10% de logements aidés sur l'ensemble de la zone dont un minimum de 10% à loyer modéré et 15% à loyer intermédiaire



Actuellement, l'école de Mâlain accueille les enfants de Mâlain (72), Savigny (22), Baulme-la-Roche (6), Prâlon (7), Mesmont (1) et Sainte Marie (1).

Il y a une classe de CP-CE1, une de CE2-CM1, une de CM2 et deux en maternelle. Cet accueil se fait en dehors de toute entité (Pôle scolaire, Sivos, EPCI-Etablissement Public de Coopération Intercommunal-) et sur le seul critère de la carte scolaire qui prévoit cette organisation.

Depuis le début du mandat, l'équipe municipale a entamé une réflexion sur la réhabilitation de la mairie et parallèlement celle de l'école élémentaire dont les classes occupent la majeure partie. En effet, les locaux actuels ne répondent plus aux normes (sécurité, confort, consommation d'énergie, accueil PMR, etc...).

Le projet est maintenant abouti avec d'une part la construction d'une nouvelle école élémentaire et d'autre part la réhabilitation du bâtiment communal et sa réaffectation à la mairie (voir article ci-après)

Le problème du financement de ce double projet s'est posé, dans la mesure où la commune ne pouvait à elle seule en supporter la totalité.

Il convenait donc de trouver une solution qui résolve le problème financier ; l'école devant trouver son propre financement, la commune ne supportant plus que la seule réhabilitation de la mairie

Par ailleurs, la commune facture actuellement aux autres communes des frais de scolarité ne prenant en compte que le seul coût de fonctionnement répercuté (chauffage, fournitures, etc.) sans tenir compte du coût d'investissement qui n'est pas cernable (bâtiments trop anciens...) Les travaux d'entretien et /ou de grosses réparations sont actuellement financés par le budget communal sans répercussion sur la facturation aux autres communes.

La construction d'une nouvelle école n'était donc envisageable qu'en mutualisant entre les différentes communes qui l'utiliseront les coûts de fonctionnement comme actuellement mais aussi les coûts d'investissement et donc sa construction.

Synthèse réalisée par Pascal Chauvenet

Il fallait aussi régler le problème juridique lié à la compétence scolaire. Cette compétence est actuellement exercée par les communes et de fait, sinon de droit, la commune de Mâlain exerce cette compétence pour le compte des autres communes sans que celles-ci ne le lui aient jamais déléguée.

Il a donc été convenu entre les quatre communes de Mâlain, Savigny, Baulme-la-Roche et Prâlon de constituer un SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire).

Après de nombreuses réunions entre les 4 maires, des statuts et des modalités de fonctionnement ont été adoptés et le Sivos Georges Parizon (du nom de l'ancien directeur d'école de Mâlain, résistant) a fait l'objet, après quelques péripéties, d'un arrêté préfectoral qui validait son périmètre et sa création le 4 septembre 2019.

Quelles sont les conséquences de la création d'un Sivos ?

Le Sivos est une entité qui a sa propre autonomie juridique et financière et c'est donc lui qui gérera l'école (en intégrant également l'école maternelle) et construira la nouvelle école élémentaire. Les statuts ont fixé les bases de son fonctionnement dont les deux principales concernent :

→ d'une part la représentativité et le pouvoir de chacune des quatre communes.

→ d'autre part les modalités financières

Le PIZZAIOLOGUE



le spécialiste de la pizza à emporter

Egalement fait maison :
Nems, rouleaux de printemps

depuis
10 ans
sur Mâlain

Tous les vendredis à Mâlain à partir de 18h
Entre l'église et la Mairie

☎ **06 83 00 43 30**



www.grafitek.fr

20 rue du Pont - Mâlain
tél. 06 16 27 14 88

Création graphique | Internet | Impression

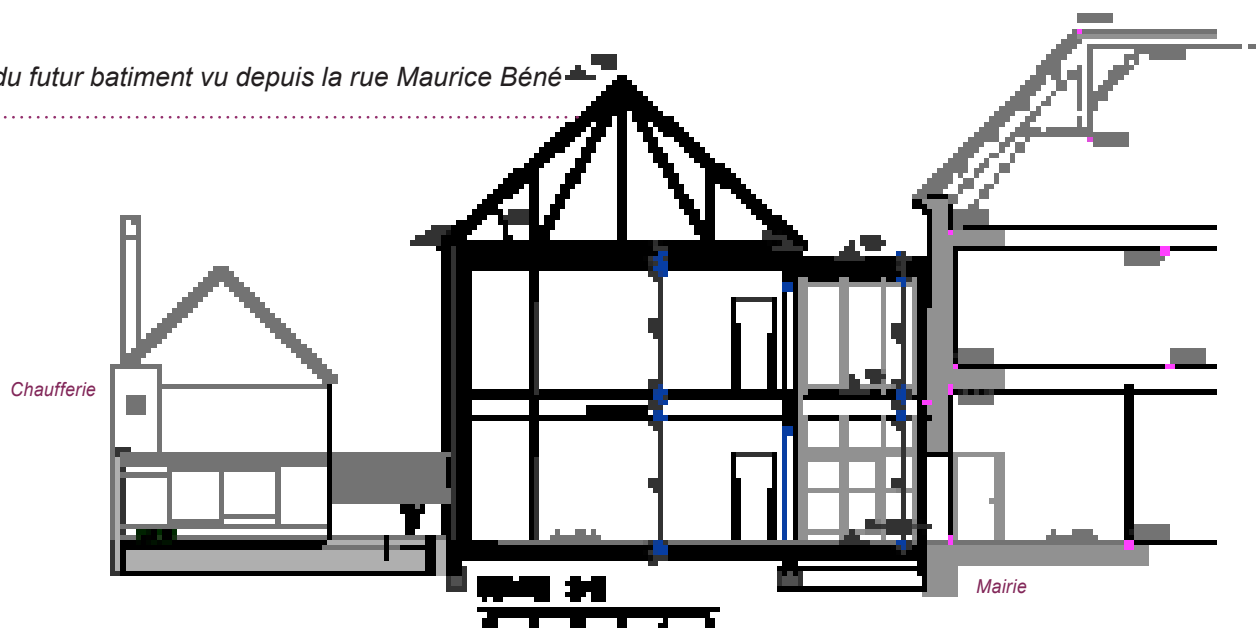
Aec Espace Pub

Objets et cadeaux publicitaires

4, rue des Ferrettes • 21410 Mâlain
Tél. 03 80 23 67 02 • Fax 03 80 23 67 08
E-mail : aec.espace.pub@wanadoo.fr



Coupe du futur bâtiment vu depuis la rue Maurice Béné



Au niveau de la représentativité, le Sivos sera géré par un comité syndical. Chaque commune y disposera du nombre de voix suivant :

- ➔ Mâlain 3
- ➔ Savigny-sous Mâlain 2
- ➔ Prâlon 1
- ➔ Baulme la Roche 1

Les décisions du Syndicat sont actées à la majorité simple du nombre de voix ainsi défini ainsi qu'à la majorité qualifiée des communes adhérentes au Sivos -au moins la 1/2 des communes représentant au moins les 2/3 des habitants.

Cette répartition tient compte du poids relatif de chaque commune en nombre d'habitants. La municipalité de Mâlain a cependant souhaité n'avoir que trois voix sur sept alors même qu'elle représente plus de 60% du nombre d'habitants ; ceci pour bien marquer sa volonté de mettre en place une gestion mutualisée et partagée.

Au niveau financier

Comme toute entité relevant de la comptabilité publique, le Sivos aura un budget de fonctionnement qui enregistrera toutes les dépenses relatives au fonctionnement courant de l'école (chauffage, électricité, rémunération des agents hors enseignants, etc.). Ceci ne changera pas par rapport au fonctionnement actuel, puisque les communes seront facturées des coûts de fonctionnement par le Sivos pour assurer l'équilibre en fonction du nombre d'élèves de chaque commune.

Le budget d'investissement prendra en charge les investissements matériels (ordinateurs, mobilier et surtout bâtiments ainsi que le remboursement de l'emprunt qui sera contracté (voir ci-dessous)

Le SIVOS facturera les communes pour l'équilibre de ce budget d'investissement au prorata du nombre d'habitants de chaque commune.

Quelles conséquences pour Mâlain ?

Actuellement les frais de fonctionnement facturés aux communes qui ont des enfants à l'école sont de 1.194 €/an par enfant en maternelle et de 513 €/an par enfant en élémentaire. (chiffres facturés en 2019). La nouvelle école ne devrait pas générer de coûts supérieurs, au contraire, compte tenu des améliorations au niveau de l'ergonomie et de l'isolation entre autres. Ainsi Mâlain qui a 66% des enfants scolarisés continuera en moyenne à payer ce % du coût de fonctionnement (sur les bases 2018 ce montant s'élèverait à environ 55.000 €)

Pour l'investissement, la très grande partie sera constituée par la charge annuelle de remboursement de l'emprunt

Le coût de la construction de la nouvelle école est de 782.000 €*. Avec des subventions versées par l'état (Detr - Dotation à l'Equipeement des Territoires Ruraux) et le Département (Cap 100% Côte d'Or) couvrant au cumul 70% du coût de l'opération, le Sivos aura recours à un emprunt de l'ordre de 240.000 € qui générera des annuités d'environ 13.500 € (dans les conditions actuelles)

Pour Mâlain, cette charge, répartie au prorata du nombre d'habitants (Mâlain représentant 65% du nombre d'habitants des quatre communes), serait de moins de 9 000 €/an.

A noter que le Sivos étant indépendant, il ne peut pas bénéficier de soutien financier des communes sous forme d'apport en trésorerie par exemple.

Ces chiffres seront bien sûr corrigés, les frais de fonctionnement devraient baissés avec le nouveau bâtiment, le Sivos fera certainement des investissements en mobilier nouveau entre autres, la construction aura comme toujours des impondérables ; néanmoins avoir une école neuve de quatre classes en élémentaire (plus les deux en maternelle existantes) pour 8 à 10.000 € par an de plus par rapport à la situation actuelle n'est pas une mauvaise opération pour tous les habitants et surtout pour les enfants et leurs parents.

*estimation actualisée sur les bases de l'indice du coût de la construction de Juin 2019



→ Le GAM

→ Le Groupe Archéologique du Mesmontois, le GAM, poursuit sa restauration du château fort de Mâlain. Son conseil d'administration s'efforce de le rendre public le plus possible aux Mâlinois. Nous avons achevé la rénovation de la cuisine et nous nous attaquons à la tour de guet en octobre. Également seront entrepris l'enduit et la pose d'un sol en tomates cuites dans la salle Gauvain. Ce qui sera fait avec le concours de l'association d'insertion professionnelle AGAI Formation (celle la même qui avait restauré le mur du cimetière, un lavoir, l'intérieur de l'église de Mâlain en 2018). Nous entreprendrons aussi la pose de quatre fenêtres à l'ancienne, avec vitrail dans cette salle. Restera encore quatre autres dont deux avec impostes, à faire en urgence, mais nos finances sont très limitées... Nous avons travaillé autour de la grotte dite du « Trou du Diable » (entrée de l'ancienne bergerie). Cela a pu se faire grâce au don de Madame et de Monsieur Blouin pour leur terrain attenant à la grotte, offert en ce début d'année. Avec le concours d'autres associations se spécialisant dans la protection du patrimoine architectural, le GAM participe à l'attractivité touristique de la Communauté de communes Ouche et Montagne en listant tous les intérêts touristiques que nous offre notre belle région, dont les chemins de randonnées, en favorisant la rencontre avec d'autres associations œuvrant à la protection de notre patrimoine architectural. Notons que l'acquisition des terrains autour de cette grotte offre l'intérêt que l'on pourra bientôt faire le tour complet de tout le site castral par les randonneurs. Également, le GAM crée de l'événement intellectuel : c'était en proposant à la Société Française de Mythologie de venir organiser son



*Congrès national de mythologie
du 29 août au 1er septembre 2019 à Mâlain*

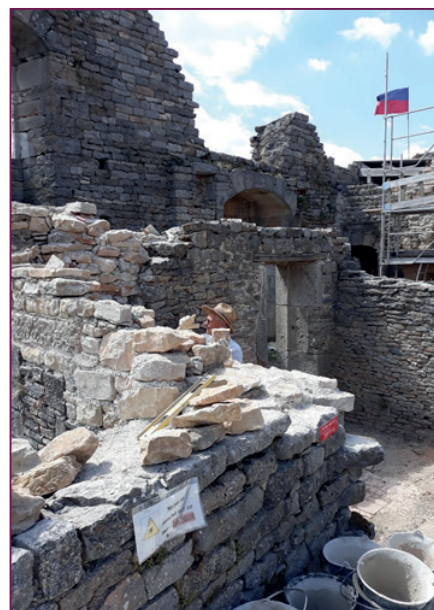
congrès annuel à Mâlain, cette année. Le GAM a aidé directement à son bon fonctionnement, il a permis aux 85 mythologues de découvrir Mediolanum sur place et plus seulement à travers les livres ! Cela a engendré des retombées économiques non négligeables sur la commune de Mâlain, ajouté à une notoriété supplémentaire hors de notre région pour ces milieux de chercheurs. Le GAM participe aussi à des chantiers écoles divers sur le château. Avec la venue des scouts en juillet, avec

la collaboration d'établissements d'insertion professionnelle, avec l'Acodège de Chenove et le Service de Santé Mentale de l'HP du Grand Dijon... Cette année, nous avons accueilli un escape-game organisé par la société Lygophobia. Nous avons organisé une démonstration sur les serpents en septembre. Nous espérons bientôt recevoir la société astronomique de Dijon pour organiser une observation de la voûte céleste par les enfants de Mâlain. L'association Les BellesLaideurs n'a pu organiser son salon du bien-être cette année, mais ce n'est que partie remise pour 2020. Pour les 90 ans de Madame Tissot, membre historique du GAM (en 1973), sa famille a organisé une réception exceptionnelle en son honneur, dans le château. Nous nous réjouissons de notre collaboration avec l'association des Sorcières en Foire : la venue au château d'une (petite) partie du public de la Foire de juin nous fut très bénéfique, tant sur le plan financier que pour la notoriété du site. Ajoutons que l'association des Sorcières en Foire a organisé au château, la réception de tous ses bénévoles organisateurs de la manifestation villageoise. Un double succès pour nous !

→ Nous travaillons actuellement avec le conseil municipal de Mâlain pour parachever les mises en conformité et la mise aux normes de l'ensemble du site (selon la norme administrative : Etablissement Recevant du Public - Catégorie 5 – 200 personnes maximum autorisées). Rappelons que notre association n'est propriétaire que de la moitié du château, l'autre étant la propriété de la commune, et que nous avons cosigné en 2018 une convention pour poursuivre la rénovation par le GAM, de notre site commun.

→ Nous avons réactualisé notre site internet <https://www.chateau-malain-bourgogne.fr> et notre page Facebook @chateau.de.malain - Consultez-les régulièrement !

→ Enfin nous remercions tous les Mâlinois qui sont venus visiter le château en famille et avec leurs amis, afin de découvrir et de faire connaître leur riche patrimoine architectural. L'entrée est bien sûr payante par tout le monde, Mâlinois ou pas, car les recettes de vos visites publiques sont notre principale ressource financière nécessaire à la rénovation du château fort, et pour faire vivre le musée de Mâlain (14, rue du Mont Chauvin). Vous l'aviez bien compris. Notre château fermera ses visites publiques ce 1^{er} novembre avec l'accueil d'un trail organisé par le DUC de Sombernon. Nous attirons votre attention sur la nécessité de vous joindre à nous, avec tous vos talents, afin de nous aider et de nous soutenir dans notre effort pour rénover notre, votre château fort. Merci !



*Restauration de la tour de guet
- Été 2019 -*



Les p'tits Mâlain's en Savoie

Nous sommes partis une semaine fin juin à Albiez-le-Vieux, en Savoie. Nous avons visité une fromagerie et un écomusée. Nous avons fait plusieurs randonnées, dont une de 14 km. Nous avons pu observer des chamois et des marmottes. Nous nous sommes baignés dans un torrent car il faisait très chaud. Les plus grands ont fait de l'escalade.

J'ai adoré la boum, la course d'orientation et la baignade.

Marius

J'ai adoré la boum du jeudi soir avec tous les jeux et bien sûr la musique.

Suzon

J'ai adoré faire des batailles d'eau, la baignade et la soirée bonbon.

Manon

Ce que j'ai aimé c'est la boum casino mais ce que je n'ai pas aimé c'est la randonnée de 14km.

Enguerrand

C'était très cool !!!

Achille

J'ai adoré quand on a goûté le fromage !

Lola

J'ai aimé manger du fromage.

Jules

J'ai adoré la boum casino, surtout les jeux.

Alexander

J'ai aimé la randonnée !!!!

Axel



→ Les associations Mâlinoises



→ Le FOYER RURAL

Bonjour à toutes et tous,

Nous avons commencé cette année d'activité avec un peu plus de 120 adhérents pour les cours suivants : Danse Classique Enfants, Danse Moderne Enfants et Adultes, Claquettes Enfants et Adultes ; Cirque enfants à partir de 4 ans. Les 3 cours s'étalent de 14h30 à 17h30 ; Gymnastique Adultes et Adultes Spécifique ; Yoga ; Encadrement ; Dessin et Peinture

Nous voulions mettre en place des initiations scrapbooking, mais il n'y a pas eu de demande, donc l'activité n'a pas eu lieu (vous pouvez me contacter si vous êtes intéressés)

La bourse aux jouets se déroulera le samedi 9 novembre de 10H00 à 18H00

Les séances de Cinéma ont toujours lieu (Je vous rappelle d'ailleurs que le Foyer rural participe pour 1,50 € sur l'entrée enfant adhérent.)

La première séance de ciné vacances a eu lieu le 16/10 (Shaun le mouton II). Nous avons eu 44 spectateurs . Je remercie toutes ces personnes qui ont répondu présentes à la sortie nationale à Mâlain. Et j'espère que nous aurons aussi du monde aux prochaines car comme je l'ai déjà dit la saison dernière : si nous n'avons pas assez de monde, cette activité cessera .

La prochaine séance est un ciné-goûter «Loups tendres et loufoques» le mercredi 13/11/19 à 15H00, et la suivante le ciné Vacances Noël qui lui sera le mercredi 8/01/20 et nous passerons : La Reine des Neiges II

L'équipe du Foyer Rural et moi-même, vous souhaitons, une belle année vers nous.

Merci à toutes et tous

La Présidente, Christine BEILLOIN



→ Risomes

Le Chauffe savates

Café associatif de Mâlain, est un lieu multi-usage ouvert à toutes et tous. Pour des concerts, ateliers, conférences, ..., ou juste pour y boire un verre, on vous y attend ! Le café est ouvert tous les vendredis soirs à partir de 19 heures et c'est au 28-30 rue de la gare ! Voici un petit échantillon des prochains événements. Entrée gratuite.



Festival Atout Bout d'champ, une belle deuxième édition !

Les 24 et 25 août 2019 avait lieu à Mâlain la 2^{ème} édition du festival Atout bout d'champ, un événement porté par l'association RISOMES. Autour des questions agricoles, alimentaires et écologiques, c'est plus de 1300 personnes qui sont venues s'informer, s'amuser, échanger, écouter, découvrir, dans une ambiance familiale et festive. Démonstration qu'il est possible de penser sérieusement à notre futur commun sans se prendre au sérieux !

Un grand merci à tous les bénévoles et aux nombreux partenaires !



Une question, une proposition, une critique, une demande d'utilisation du café, une envie de participer ?

collectif@risomes.org

Toutes les infos sur : www.alternatives-agriculturelles.fr

Vendredi 8 novembre

Soirée-concert autour des chansons de Dick Anne-garn Avec Philippe Journo (chant) et Patryk Lory (guitare, mandole, chœurs...)

Et aussi au Chauffe savates

Cycle de conférences agri-culturelles au café associatif de Mâlain

Samedi 7 décembre à 19h30

Conférence-débat : L'industrialisation de l'agriculture et ses contestations

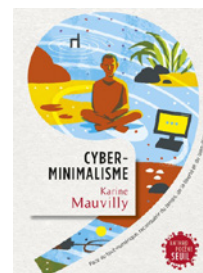
Avec Céline Plessis et Christophe Bonneuil, co-auteurs du livre « Une autre histoire des trente glorieuses » (La Découverte, 2013)



Vendredi 14 février 2020 à 19h30

Conférence-débat : Que faire face au tout numérique ?

Avec Karine Mauvilly, auteur de « Cyberminimalisme: Face au tout-numérique, reconquérir du temps, de la liberté et du bien-être » (Seuil, 2019)



Le GFA citoyen

Champs Libres vous invite

Samedi 16 novembre

à partir de 16h30 / Salle des fêtes de Mâlain

Assemblée générale 16h30-18h30
du GFA citoyen Champs Libres

Apéro et buffet paysan
(18h30-20h30 / Prix libre)

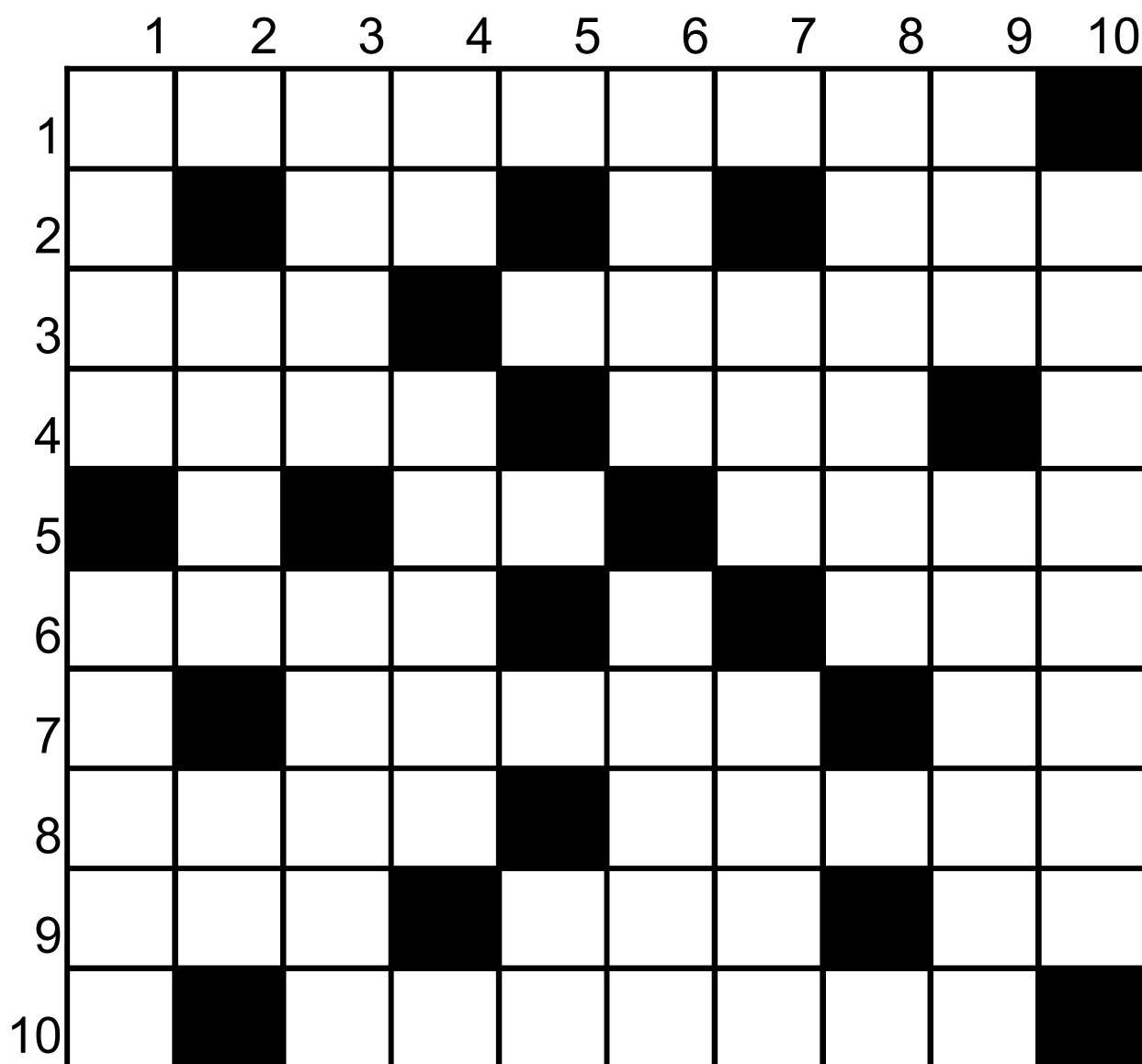
Soirée conférence
table ronde (20h30-22h30)

avec des interventions d'associations, de chercheurs, d'élus et de paysans ...

« La terre nourricière appartient à tous ceux qui la font vivre ». Alors qu'une loi foncière est annoncée au niveau national, alors que l'année 2020 sera une année d'élections municipales avec des collectivités locales qui disposent de compétences pour protéger le foncier agricole et soutenir l'installation paysanne, le GFA citoyen Champs libres invitera chaque intervenant de cette table ronde à répondre à ces deux questions :

→ Pourquoi et comment reprendre la main sur la gestion du foncier agricole et de son devenir à l'échelle territoriale ?

→ Face aux bouleversements climatiques, quel sursaut dans la protection des terres agricoles et la défense d'une agriculture nourricière ?



HORizontalement

- 1- Est maintenant regroupée avec la Franche-Comté
- 2- Affirmation ; lettre grecque
- 3- Prénom féminin; culmine au Bois du Roi à 902 mètres
- 4- Envie de ... ; personnage de conte
- 5- Durée d'une ré|volution ; va sans but
- 6- Affluent de l'Isère ; dure plusieurs jeux au tennis
- 7- N'est pas rare dans nos prairies , cité antique
- 8- On ne l'est plus après une bonne potée : richesse de la Côte
- 9- La fin des décors ; arrivée enfin ; bien connue des cruciverbistes
- 10- Ville de l'Yonne

VERTICALEMENT

- 1- Partie d'un canal ; ville de Côte d'Or
- 2- Fourrure ; terminaison infinitive
- 3- ... et peut-être abusai ; trompa
- 4- Participe gai ; ville de Saône-et-Loire
- 5- Aux extrémités de la noix
- 6- Roi de Norvège ; celle des sorcières est très appréciée à Mâlain
- 7- Terminent une bourrée ; hautain
- 8- Ville de la Nièvre
- 9- Lettre grecque ; associée
- 10- Les nôtres étaient les Burgondes



→ Le Trot Mâlain

L'année aura été riche « Au trot Malain » ! Peu fiers de représenter l'écurie mâlinoise de Myriam sur différents concours hippiques du département, et de réaliser des podiums, petits et grands, cavaliers ou non, se sont donné à cœur joie pour animer les rues du village lors de la foire des sorcières. Impossible de manquer cette troupe de centaures polissons et joyeux au postérieur proéminent !

Peu fatigués de leur déambulation, les cavaliers ont représenté le Trot Mâlain avec des baptêmes poney lors du marché nocturne à Ancey le 5 juillet et lors de la kermesse des associations du 14 juillet.

Après une petite pause estivale, les cavaliers se sont retrouvés à Censerey le 8 septembre pour un nouveau challenge hippique. Une nouvelle fois jeunes et moins jeunes reviennent les mains chargées de lots et de coupes, et ce, malgré les blessures de deux cavaliers sur l'épreuve 3. Rien n'arrêtant les « centaures », les voilà repartis dans l'organisation de leur premier videgrenier le 22 septembre.

Cette émulation autour du centre équestre de Myriam ne pouvant pas se terminer ainsi, alors que son activité agricole s'arrête, une nouvelle association « association Galop Mâlain » voit le jour. L'association « Trot Mâlain » étant directement liée à l'activité agricole de Myriam, elle sera dissoute.

A compter du 1^{er} octobre, le centre équestre sera entièrement géré par des bénévoles de « l'association Galop Mâlain » avec deux monitrices diplômées pour encadrer les cours. Nouveau challenge !

Vous pourrez donc revoir tous les cavaliers très rapidement sur différents concours hippiques mais également sur différentes manifestations locales où des petites animations seront proposées pour soutenir financièrement cette nouvelle association.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour des baptêmes poney le 1^{er} novembre lors de la deuxième édition du Trail des sorcières et le 8 décembre lors du marché de Noël.

La joyeuse équipe du trot..... galop Mâlain





→ Le JCVO

Pour la 12^e saison consécutive, le Judo Club de la Vallée de l'Ouche a repris ses cours de Judo, Ju-jitsu et Taiso à la Salle des Fêtes de Mâlain depuis le 9 septembre. Les inscriptions sont possibles toute l'année et trois séances d'essais sont proposées avant toute nouvelle inscription (personnes n'ayant jamais pratiqué l'activité choisie).

Grande évolution de l'année, le **Ju-jitsu** s'oriente désormais vers une pratique de self-défense, d'une approche plus concrète et destinée à un public plus large. Cette orientation, choisie pour répondre à des situations de la vie courante plus qu'à des situations purement sportives, est accessible dès 14 ans aussi bien aux femmes qu'aux hommes, aux jeunes qu'aux seniors possédant une capacité physique adaptée.

Le judo accueille les enfants dès leur 4^e anniversaire (éveil judo, cours ludique préparant à la pratique réelle) et est accessible ensuite à tous les âges (dans les mêmes conditions que le ju-jitsu).

Le Taiso est une activité physique de renforcement cardio-musculaire basée sur les mouvements d'échauffement du judo. Il est, par certains côtés, proche des pilates et du stretching. Trois cours sont proposés pendant la semaine, chacun avec une approche différente pour permettre à chacun(e) de trouver une pratique adaptée à ses envies et ses besoins.

Plus de renseignements (horaires, tarifs, catégories...) sur notre site internet judomalain.fr, par téléphone au 06 99 36 33 74 ou sur place (de préférence à la fin d'une séance).

→ La vie des entreprises :



→ Le Food Trailer sucré by Un Grain Sucré

Oyez, Oyez gourmandes et gourmands ! Vous rêvez de déguster des bons produits de pâtisserie, de chocolaterie au coin de chez vous ? Mon Food Trailer (remorque) Sucré sillonnera bientôt la Vallée de l'Ouche, au départ de MALAIN, pour ravir petits et grands. Phone au 06 99 36 33 74 ou sur place (de préférence à la fin d'une séance).

C'est quoi ?

Ce Food Trailer Un Grain Sucré pourra me servir d'atelier de fabrication et de production, de point de vente ou commande ou encore pour l'événementiel.

Pour qui ?

Il s'adresse dans un premier temps aux particuliers, par la vente de produits de pâtisserie, chocolaterie et confiserie. Cependant, la cible des professionnels est aussi privilégiée, sans oublier les événements privés : mariages, soirées d'entreprise, cocktails et bien d'autres possibilités ..

Où se déplacera-t-il ?

Le Food Trailer Sucré se trouvera au siège de l'entreprise 15 rue de la ferme à MALAIN, mais il sera amené à se déplacer dans les diverses communes de la Vallée de l'Ouche, à des emplacements accordés par les autorités, mais aussi lors de marchés artisanaux le week-end ou encore, lors d'occasions diverses dans la région du Grand Dijon, de l'Auxois et plus loin encore dans la région. Pour les événements privés ou publics en fonction des demandes. Un planning de tournée sera communiqué dès l'ouverture.



Pourquoi ce Food Trailer Sucré ?

Les bonnes pâtisseries, chocolateries et confiseries devraient être accessibles pour tous selon moi. On aime les choses locales, artisanales, gourmandes, préparées avec amour avec des produits de qualité ! Un Grain Sucré a alors trouvé LA solution pour satisfaire vos besoins, limiter vos déplacements et satisfaire vos envies. La gourmandise vient directement sonner à votre porte, sur la place de votre village, lors de vos événements particuliers ou professionnels grâce à cet atelier mobile.

A partir de quand ?

L'ouverture et le premier déplacement officiel devrait être début décembre entre le marché de Noël de Fleurey-sur-Ouche et celui de Mâlain, donc soyez attentifs et j'espère vous accueillir nombreux pour inaugurer ce nouveau service local.

À bientôt !

Adrien Cantaux Un Grain sucré
ungrainsucre@gmail.com
www.ungrainsucre.com
[@ungrainsucre](#) Facebook et Instagram



→ Le Comité des fêtes

Marché de Noël 2019

« Organisé par le comité des fêtes en présence d'une cinquantaine d'exposants créateurs qui chaque année vous font découvrir leurs dernières nouveautés : bijoux, jouets en bois, décorations de Noël, confitures... Professionnels et métiers de bouche à l'extérieur.

→ Buvette, crêpes, vin chaud sur place.

→ Visite surprise vers 16 h 30.

Venez faire vos emplettes pour Noël à l'occasion de notre Marché de Noël.

Il y en aura pour tous les goûts et toutes les bourses grâce à la trentaine de petits artisans qui chaque année vous font découvrir leurs créations : bijoux, jouets bois, décorations de Noël, confiture... vous trouverez forcément le cadeau qui vous manque !

Venez flâner dans les allées de notre marché et avec un peu de chance vous croiserez peut-être notre invité surprise à l'heure du goûter !

Une salle entière est également réservée aux P'tits Malins, les enfants de l'école, qui eux aussi vous proposeront leurs créations pour financer leur voyage.

La tombola vous permettra peut-être de repartir avec un lot créé par un des exposants et sinon comme il n'y a pas de perdant vous mangerez un gâteau de Noël.

A l'extérieur c'est également la fête : saumon, foie gras, escargots, sapins, bière artisanale et vin chaud bien sûr ! Venez-vous réchauffer auprès du feu un verre ou une tartine à la main et écouter la chorale des enfants de l'école et pourquoi pas faire un tour de poney ?

On vous attend de 11h et à 21h à Mâlain ! »

Atelier déco de Noël 2019

Le comité des fêtes organise des ateliers décos avant les fêtes... pour décorer les lavoirs de votre quartier et chez vous.

Le 1^{er} atelier Halloween et/ou Noël est prévu le mercredi 30/10 à la mairie à partir de 14h.

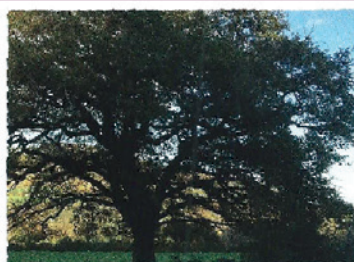
En fonction des retours et de l'avancé des travaux d'autres ateliers pourront être proposés. (demander les dates en mairie)

Alors que cela soit avec des planches, des pinces, ou juste des ciseaux, venez avec vos idées et un peu de matériel !

Enfants, mamans, mamies mais aussi papas costauds, vous êtes tous les bienvenus !



La kermesse des associations pendant le 14 juillet



Bien être à Malain

Thérapie japonaise sous forme de pressions avec les mains sur le corps habillé et étirements

Pour tous les problèmes liés au stress, mal de dos, sciatiques, entorses, tendinites, problèmes de sommeil, migraines, burn-out

Anne Loones
Praticienne en Shiatsu
Ecole française d'Éric Martin

5 rue des vignes MALAIN
06 13 12 88 46

Séance d'une heure, sur RDV, à mon domicile
Séance "découverte" à 25 euros, puis 40 euros

